

POURQUOI ENTRER DANS UN S.E.L.

Quelles que soient votre personnalité et votre histoire, vos motivations pour adhérer au Système d'Echange Local peuvent se classer en trois paliers. Mais chaque palier contient tant de possibilités que le tableau graphique de ces motivations ressemblerait à un site informatique où il suffit de cliquer sur un mot pour découvrir une page entière.

Premier palier : DES BESOINS PRATIQUES

Depuis la création du premier S.E.L. en Ariège en 1994, la presse a présenté la plupart du temps le système en insistant sur son côté pratique : sans argent, à part une monnaie locale virtuelle, spéciale à chaque groupe, dont on n'a pas besoin de posséder la moindre quantité au départ et qui sert de marquage pour chaque opération, ses membres ont la possibilité de se procurer des services et des biens auxquels ils n'auraient peut-être pas accès autrement.

La diversité commence ici. _En effet, s'il est possible que l'on ait manqué d'argent pour payer ce service ou ce bien, il arrive que l'on n'ait trouvé personne pour l'obtenir : à la campagne, allez trouver un plombier qui se déplace pour changer un joint de robinet ou un couvreur pour remettre en place une ou deux tuiles. D'ailleurs ce professionnel existe-t-il tout court ? Il n'est pas si facile de découvrir un professeur d'esperanto, quelqu'un capable de vous apprendre à tisser ou un bricoleur averti prêt à vous montrer comment changer ce joint dont vous ignoriez même l'existence.

Car un des premiers bienfaits de ces échanges, pratiqués d'égal à égal, c'est-à-dire sans lien de subordination et la plupart du temps en commun, c'est de permettre à chacun d'apprendre quelque chose de l'autre, qu'il s'agisse de l'emploi d'un outil, de la façon dont on peut vidanger soi-même sa voiture ou d'utiliser les « mauvaises » herbes. Pendant un de ces échanges, il est fréquent qu'une personne qui doute d'avoir quoi que ce soit à proposer, se rende compte qu'elle sait bien plus de choses qu'elle ne le croyait et découvre que, comme tout être humain, elle a en elle une richesse que les autres ne possèdent pas et un pouvoir d'apprendre qu'elle ne soupçonnait pas.

Le S.E.L. peut surpasser - gratuitement - les bilans de compétences que l'ANPE fait passer à grands frais à des chômeurs, sûrs au départ de ne valoir plus rien sur le sacro-marché du travail et qui ne retrouvent pas forcément cette confiance en eux et sans laquelle ils deviennent impuissants.

Le simple côté utilitaire du S.E.L. est alors dépassé : au hasard de ces échanges multilatéraux, il arrive qu'on débouche sur un désir, voire une passion enfouie sous les occupations journalières, une passion surgie du contact d'un outil, d'un livre prêté ou d'une conversation. Certains richesses culturelles en danger de disparition peuvent ainsi être sauvées malgré le handicap du « pas rentable » : la dentelle au fuseau, la taille de la pierre, la pratique d'une langue oubliée, la cuisine mijotée traditionnelle... bref tout ce que le « tout économique » tend à faire disparaître.

Autre aspect pratique : certains S.E.L. posent les questions : qu'aimeriez-vous faire (et feriez volontiers pour les autres) - que détestez-vous faire (et aimeriez qu'on fasse pour vous) ? Etre libéré d'une corvée peut permettre de consacrer le temps récupéré à ce qu'on n'avait jamais le temps de faire. Qui plus est, certaines corvées s'inversent si on les accomplit à plusieurs.

Deuxième palier : SORTIR DE LA SOLITUDE

Qu'on arrive dans une région nouvelle, qu'on soit absorbé par sa profession ou qu'on ne sache pas se faire des amis, la solitude est souvent un fléau. On peut en sortir en s'inscrivant dans n'importe quelle association. Mais choisir le S.E.L. où « le lien vaut plus que le bien » signifie un pas de plus.

On hésite parfois à demander un service à un ami, de peur de le déranger s'il n'ose refuser. S'engager dans un S.E.L., c'est être prêt à répondre aux appels des autres membres, tout en sachant qu'il est admis de refuser ponctuellement une demande. Mais les termes de la transaction devant être nettement indiqués dès le premier appel téléphonique, la situation est claire.

Le lien va donc se créer sans gêne entre des gens complètement différents par l'âge, la formation, le milieu social, les expériences, etc. Au cours des réunions, on est souvent frappé par cette diversité de personnes qui ne se seraient probablement jamais rencontrées en dehors du S.E.L. et qui apprennent à s'apprécier malgré, puis parfois à cause de ces différences. C'est vrai que les bagarres sont parfois rudes, voire les injures et il

arrive qu'un S.E.L. n'y résiste pas ou qu'on le quitte. Mais si la « famille » en sort victorieuse, elle sera plus forte et vous rendra plus fort.

On voit à quel point à ce niveau les deux premiers paliers de motivation se sont rejoints et complétés : une foule d'activités à la fois pratiques et ludiques ne sont nées que grâce à des contacts entre gens venant de tous les horizons. Ajoutons que, pendant un travail en commun ou une réunion quelconque, le nombre de renseignements de tous ordres qui passent de l'un à l'autre est incommensurable, justement à cause de la diversité des gens. Même dans un S.E.L. dont les activités languissent et où les échanges pratiques deviennent rares, la richesse de ces informations justifie pleinement son maintien.

A signaler à ceux qui affirment « qu'ils n'ont pas le temps » que de simples contacts téléphoniques représentent des échanges valables. Exemple : je bute sur certains problèmes pour accomplir chez moi un travail de bricolage. Quelqu'un de plus expérimenté peut me conseiller par téléphone pour la marche à suivre, les matériels et matériaux à utiliser, où on peut les trouver, etc... Même remarque pour des démarches administratives, des informations concernant la vie locale... Sans parler du réconfort de trouver une oreille complaisante en cas de gros coup de cafard.

Troisième palier : CHANGER LA SOCIETE

On est tous d'accord là-dessus : il y a quelque chose de pourri au royaume de l'argent et tout est à changer. Oui, mais comment ?

Le fait de baser les relations entre membres sur la confiance, sur le désir d'apporter à l'autre ce qui lui manque, engendre une micro-société qui ne se base plus sur le profit maximum et où toutes les ressources matérielles et intellectuelles du groupe auront été exploitées. On y aura également appris que toute transaction est productrice de richesse en elle-même. Parfois le service est réciproque : si le tas de pierres qui m'empêchait de planter mes poireaux aide mon voisin à construire un appentis, tout en me débarrassant, qui y gagne le plus ?... Surtout si je range mes outils dans son appentis et si nous mangeons ensemble ma tarte aux poireaux.

Mais le Système d'Echange Local repose essentiellement sur l'instauration d'une monnaie locale. Au départ, la monnaie avait été créée pour faciliter la circulation des biens et pour éviter l'inconvénient du troc bilatéral : troquer une vache contre une boîte d'allumettes présente quelque difficulté ! De plus, j'ai besoin d'allumettes tout de suite, mais je ne veux peut-être pas me séparer pour le moment de ma vache.

Puis la monnaie a subi des dérives : par l'épargne, on a provoqué sa raréfaction, puisqu'elle était émise en quantités limitées par une autorité qui s'en donnait l'exclusivité (roi ou duc, puis banques) ; le prêt a engendré des intérêts et c'est devenu de l'usure : les pays en développement ont déjà remboursé plusieurs fois le montant de leur dette sans en être débarrassés pour autant à cause de monstrueux intérêts ; enfin le fait que l'argent produise de l'argent a engendré une gigantesque spéculation mondiale, responsable de manœuvres frauduleuses du type Enron et de la ruine de pays dont l'économie a été submergée par des capitaux étrangers volatiles...

Premier acte du SEL donc : créer des monnaies locales permettant aux biens, services et savoirs, de circuler sans entraves, grâce à la confiance, sans être thésaurisées et sans fournir d'intérêts. D'abord indexées sur la monnaie nationale, elles le sont de plus en plus souvent sur le temps : une heure de travail de 60 minutes vaut uniformément 60 unités de compte. Ce qui conduit à décider que toute forme de travail doit être considérée comme d'égale valeur, même si certaines réévaluations sont parfois acceptées par les 2 parties. C'est donner une chance égale aux citoyens issus de milieux et de formations différents. C'est l'ouverture vers des pratiques démocratiques plus saines, la chance égale s'accompagnant de voix égale de décision pour tous. Une association comme la nôtre peut donc favoriser l'apprentissage de la démocratie participative et constituer, avec d'autres associations similaires, un contre-pouvoir politique sans lequel il sera impossible de venir à bout d'une mondialisation spéculative qui ruine tous les pays et menace la terre.

Cette démocratie participative exige de tous un long et dur apprentissage. Il n'a de chances d'aboutir que grâce à la volonté de chacun de lutter contre les démons de l'individualisme, du désir de puissance et d'imposer son opinion ou au contraire, de céder à la paresse, l'indifférence et la passivité.

Parfois, des idéalistes entrés dans un SEL pour changer le monde, abandonnent car découragés ! Mais celui qui ne voyait dans le SEL que la possibilité de trouver un plombier peut y découvrir bien autre chose : notamment que chacun en s'améliorant, améliore tout le groupe puis la société.

La Charte "Esprit du SEL"

Le Système d'Échange Local :

- c'est échanger autrement et librement ;
- c'est privilégier le lien plutôt que le bien ;
- c'est valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale.

Le Système d'échange local qui se réfère à la présente charte dite « Esprit du SEL », exprime sa volonté de :

- expérimenter et développer des pratiques d'échanges estimés en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité ;
- faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe ;
- fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;
- œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

Chaque SEL est autonome et s'engage à respecter les autres SEL et la richesse de leurs différences.

Le SYSTÈME d'ÉCHANGE LOCAL en France

Il s'agit d'une association, de fait ou de droit, dont les membres mettent des biens, des services, des savoirs, au service des uns et des autres et habitent tous dans un périmètre restreint.

Un catalogue des offres et des demandes est régulièrement publié, ainsi que les adresses des membres pour qu'ils puissent se mettre directement en rapport entre eux sans passer par un intermédiaire.

L'évaluation de chaque transaction se fait librement par les deux parties (de gré à gré) dans une unité d'échanges, dont le nom local est choisi par les adhérents de chaque S.E.L. Généralement, cette unité est étalonnée sur le temps; une minute de travail valant uniformément une unité. Lorsqu'il s'agit d'un objet, on l'évalue en fonction du temps qu'aurait nécessité sa fabrication ou bien de la situation de chaque partenaire. En effet, il n'est pas besoin de <<posséder>> la moindre unité pour engager la première transaction - de toutes façons productrice de richesse. On peut accumuler généralement + 2000 à 3000 unités et descendre en dessous de 2000 à 3000 unités. On aide donc celui qui dépasse les limites à rectifier sa position en dépensant ou en gagnant un peu plus d'unités que l'objet ne le justifierait. Cette considération de la situation de l'autre représente une caractéristique importante de l'esprit des S.E.L. et une première richesse sociale.

Le résultat de chaque transaction est inscrit sur un bon tripartite (une partie pour l'offreur, une partie pour le demandeur et une partie pour le comptable du S.E.L.) ou sur une feuille de richesse ou un carnet, envoyé régulièrement au comptable. La situation de chaque membre peut être publiée sur le catalogue afin de permettre de se faire une idée exacte de la situation de tous.

Chaque membre étant libre d'accepter ou non une transaction, cette vision claire lui permet plus facilement de savoir à quoi s'en tenir sur la fiabilité de telle ou telle personne; une personne qui totalise trop d'unité a peut-être tendance à ne pas faire suffisamment confiance à autrui ou à se débrouiller seule et donc à geler le courant. Une autre personne, trop en déficit a peut-être tendance à sous-estimer les services qu'elle peut rendre... ou a une certaine propension à profiter d'autrui (ce qui est en contradiction avec l'esprit du S.E.L.).

Les rencontres sont indispensables car le catalogue des offres et demandes n'est pas suffisant pour assurer un bon contact dans le groupe. Ces rencontres ont lieu à l'occasion de réunions de bureau ou d'AG, pendant les B.L.E. (Bourses Locales d'Échange) au cours desquelles non seulement chaque participant amène les objets qu'il veut échanger mais où, grâce à des conversations, se manifestent de nombreux besoins ignorés ou négligés. Enfin les contacts ont également lieu pendant des sorties ou des activités communes organisées par l'un ou l'autre membre, ou simplement à l'occasion de repas en commun. C'est aussi grâce à des rencontres que naît la confiance réciproque sans laquelle il n'y a pas de S.E.L.

Sur le plan juridique, les associations déclarées dépendent du statut créé par la loi de 1901. Elles ont donc le droit de provoquer des réunions publiques et de s'assurer pour ce qui concerne ces réunions. Mais le S.E.L. n'étant pas responsable des actions engagées par ses membres, il revient à ceux-ci de s'assurer personnellement pour couvrir tel ou tel acte qui pourrait représenter un risque quelconque (couverture d'une maison par exemple). Pour éviter toute accusation de travail clandestin, il est bien spécifié que les services donnés représentent des coups de main « ponctuels, non répétitifs et de courte durée ». Si un professionnel, au titre du S.E.L. fournit des services ou des objets relevant de sa profession, il doit déclarer son revenu en euros. Sinon il est admis tacitement par la loi (mais aucune loi ne le reconnaît explicitement) que ces échanges ne donnent lieu ni à des impôts, ni à la TVA, ni quelle que taxe que ce soit. Un procès en Ariège a été intenté par des professionnels parce que deux selistes avaient réparé la toiture d'une autre seliste: les selistes ont eu gain de cause mais il y a toujours un vide juridique en France, malgré ce procès gagné en appel.

« Le lien est toujours plus fort que le bien » et cette richesse de la convivialité ne s'achète pas.